

BP COIFFURE

En contrat de professionnalisation



LES OBJECTIFS

- Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié.
- Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle.
- Il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.
- Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté.
- Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

- 728 heures sur 2 ans

Rythme de l'alternance :

- 1 jour/semaine au CFA et 3 semaines de regroupement

PROFIL DU CANDIDAT

- Titulaire d'un CAP Coiffure ou d'une MC Coiffure

ADMISSION

- Un entretien de motivation
- Après, signature d'un contrat de professionnalisation.

TYPE DE CONTRAT

Contrat de professionnalisation

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus sans qualification professionnelle ou souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Bénéficiaires : du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou d'un contrat aidé

Le coiffeur est un spécialiste des soins esthétiques de la chevelure et de l'hygiène capillaire : soins, shampoings, coupes, coiffages et brushings, permanentes, couleurs...

Le coiffeur est un créatif, qui a le sens de l'observation pour conseiller des styles de coiffures. Pour satisfaire la clientèle, il faut avoir de bonnes capacités relationnelles et d'écoute.

RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Âge	Titulaire Bac pro, titre ou diplôme de même niveau	Autres
Moins de 21 ans	65% du SMIC	55% du SMIC
21 à 25 ans	80% du SMIC	70% du SMIC
26 ans et plus	100% ou 85% du minimum conventionnel si plus favorable	

À titre indicatif, le SMIC horaire brute est de 9.88 €/heure au 1^{er} janvier 2018 soit 1498.49 € brut mensuel pour une durée légale de 35 heures hebdomadaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Comme **employeur** ou **salarié** :

- Dans les salons de coiffure indépendants ou enseignes franchisées.
- Dans les établissements et institutions de soins.
- Dans les centres d'hébergement, de loisirs et de vacances.
- Dans les entreprises de distribution de produits capillaires.
- À domicile.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Brevet de maîtrise de niveau III

LA FORMATION :

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Coupes et techniques de mise en forme
- Sciences appliquées liées à la profession
- Technologie
- Communication – organisation
- Connaissance des milieux de travail
- Prévention santé environnement
- Arts appliqués

ENSEIGNEMENT GENERAL

- Expression française et ouverture sur le monde

RENSEIGNEMENTS

CAMPUS DES MÉTIERS

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29

24, route de Cuzon – cs 21037

29196 QUIMPER CEDEX

☎ : 02 98 76 46 35

Site Internet : www.cma29.bzh

☎ : 02 98 76 46 58

@ : cfa@cma29.fr